



Conseil d'administration du 3 juillet 2025  
Membres en exercice : 54  
Nombre de membres présents : 38  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de voix : 40  
Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2025-14  
**APPROBATION DU COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2025**

Le Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 17 juin 2025, s'est tenu le 3 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331-8 et R331-23 ;

Vu le décret n° 2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2025-02-00091 du 24 février 2025 portant composition du Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2024-17 ;

Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du Conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Vu le projet de compte-rendu de la séance du 11 mars 2025 mis à disposition des membres du Conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur du Parc national de forêts,

DECIDE

**Article 1 :**

Le Conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 11 mars 2025, lequel est annexé à la présente délibération.

**Article 2 :**

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Châtillon-sur-Seine, le 3 juillet 2025,

Le directeur  
du Parc national de forêts

Philippe PUYDARRIEUX

Le président  
du Conseil d'administration

Nicolas SCHMIT

# Réunion du Conseil d'administration du 11 mars 2025

## Compte-rendu

*Participants : voir liste en annexe*

Le président, M. Nicolas SCHMIT ouvre la séance.

Il salue la présence des préfets de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne et les remercie pour leur participation. Le président informe le Conseil d'administration (CA) que M. Jean-Luc BOURRIOUX remplace M. Jean-Marie ROLLET pour Nature Haute-Marne. Il remercie ensuite la préfète de Haute Marne pour la mise à jour de l'arrêté de nomination des membres. Le président excuse les absents et liste les représentations.

Sont excusés :

- Marie-Claire BONNET VALLET – Côte-d'Or Attractivité
- Stéphane WOYNAROSKI, vice-président
- Claire COLLIAT, Présidente du CESC

Sont représentés :

- Le président du département de la Côte d'Or, représenté par Marc FROT
- Le président du département de la Haute-Marne, représenté par Marie-Claude LAVOCAT
- Le président de la Région Grand Est, représenté par Sophie DELONG

Le président présente enfin les pouvoirs :

- Jean-Philippe SIBLET du CNPN donne pouvoir à Olivier TOSTAIN du CNPN
- Jean-Luc BOURRIOUX (Nature Haute-Marne) donne pouvoir à Roger GONY (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardennes)
- Michel MONOT donne pouvoir à Patrick LHUILLIER

Après vérification, le président constate que le quorum est atteint.

Le président donne la parole à la préfète de la Haute Marne, puis au préfet de la Côte-d'Or.

Régine PAM, préfète de la Haute-Marne, rappelle le caractère exceptionnel du territoire, et avance les résultats encourageants dont peut se prévaloir l'établissement au terme de ses 5 premières années en matière de travaux, d'ambitions, ainsi qu'au niveau des relations avec les élus du territoire. Il est important pour les représentants de l'Etat de disposer du retour des élus sur l'activité du Parc national. La préfète rappelle l'intérêt qu'elle porte à l'action du Parc national au bénéfice du territoire et des élus.

Paul MOURIER, préfet de la Côte-d'Or prend la parole. Il rappelle l'attention toute particulière qu'il attache au Parc national, souligne le caractère nécessaire de la présence des préfets dans ses instances, et marque son attachement aux liens et aux échanges, avec la direction de l'établissement. Il évoque en outre son appréciation de la qualité des travaux conduits, et à la bonne articulation entre le Parc national et l'ensemble du territoire, dont les élus.

Le président demande à la salle si des questions diverses sont à soumettre.

Baptiste QUOST demande à lire un texte, marquant le soutien à l'OFB (en annexe 2).

Le président passe à l'examen de l'ordre du jour.

### **Point 1 : Approbation du compte-rendu du CA du 7 novembre 2025**

Le président présente le projet de compte-rendu. Aucune remarque n'étant exprimée sur ce compte-rendu, il est soumis au vote, et adopté à l'unanimité.

**La délibération 2025-01 est adoptée.**

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## Point 2 : Actualités

Philippe PUYDARRIEUX débute le point d'actualité en évoquant des aspects de connaissance. Il présente les récents résultats des recherches menées dans le cadre du projet visant les « petites chouettes de montagne », et informe le CA de la découverte d'un individu de Chevêchette d'Europe, dans le Châtillonnais. Il s'agit d'une découverte importante, réalisée en lien avec l'OFB, l'ONF, et l'association la Choue. Cette découverte confirme la richesse patrimoniale du territoire, et confirme le besoin de conservation de ces espèces. Il appelle à un travail de concertation avec les forestiers quant aux travaux qui pourraient présenter des menaces sur cette espèce.

Philippe PUYDARRIEUX évoque ensuite les guides touristiques dont la publication est prévue cette année (Guides Verts Michelin incluant un livret de 16 pages dédiées au Parc national de forêts). Le 3 avril prochain, le Petit Futé du Parc national de forêts sera également lancé. Cela répond à un objectif de la Charte, portant sur la mise en tourisme du territoire.

Philippe PUYDARRIEUX informe le CA de l'intégration de la Réserve intégrale dans le réseau *European Rewilding Network*, réseau européen d'espaces en libre évolution.

Concernant les moyens du Parc national de forêts, le CA est informé que la dotation du Parc national pour 2025 vient se situer légèrement au-dessus de la dotation de 2024, prenant ainsi en compte l'évolution du CAS pension (Pension des fonctionnaires). Le plafond d'emploi a été abaissé de 7 ETP à l'échelle du collectif des Parcs nationaux. Il semble que le Parc national de forêts ne soit pas impacté cette année, son plafond devrait être maintenu à 40 ETP, 42.5 ETPT.

Le Parc national a adhéré au marché permettant de bénéficier d'une solution électronique pour les élections professionnelles en 2026, qui pourront ainsi se faire de manière dématérialisée.

Concernant le climat social au sein de l'établissement, la fin d'année a été marquée par une forte augmentation de la charge de travail, générant des difficultés pour certains agents. Des actions de formation, d'accompagnement des encadrants vont être mises en place. Philippe PUYDARRIEUX évoque les actions impliquant la cabinet Kepler, devant permettre d'améliorer certaines procédures, en matière de délivrance d'avis et autorisations notamment. L'objectif est que le Parc national puisse améliorer son temps de réponse, et diminuer le niveau de charge des agents.

Philippe PUYDARRIEUX présente les différents chantiers identifiés comme prioritaires pour 2025 :

- Le fonctionnement de la Conférence des maires, dont la prochaine édition, qui se déroulera le 2 avril 2025 à Giey-sur-Aujon, sera dédiée à la problématique de l'eau.
- L'évaluation à mi-parcours de la Charte : ce chantier va s'étendre sur 18 mois, jusqu'en juin 2026. Le travail va permettre de préfigurer ce que sera l'évaluation finale de la Charte à son terme.
- La préparation de l'Inventaire Généralisé de la Biodiversité (IGB).
- La production d'une notice « Cigogne noire », destinée à faciliter la communication sur cette espèce emblématique du Parc national.
- La publication des premiers observatoires (forêt, eau). Un premier jalon se situe le 21 mars, journée internationale des forêts, qui verra la publication des premières données.
- Le projet de sentier GR de pays « La belle étoile ».
- L'interprétation des portes de cœur se met en place progressivement, et devrait être finalisée fin juin.
- Diverses publications sont envisagées pour l'année, publication du guide des mobiliers urbains / ruraux ; publication du guide de prescriptions architecturales ; des lignes directrices des plans de gestion durable des forêts ; des lignes directrices de gestion des routes.
- Travaux de cartographie DFCl, avec la publication de 3 cartes dédiées aux risques, présentant les zones à défendre en priorité, et le zonage des infrastructures à utiliser pour la lutte contre l'incendie.
- La poursuite de la diffusion du journal du Parc national, avec la publication de 2 éditions du journal « Echos des forêts ».
- La création d'un sentier pédago-ludique (EEDD) sur le secteur du Montsaugeonnais
- Cette liste ne se veut pas exhaustive, mais montre quels sont les sujets prioritaires.

Jospeh DE BUCY demande si la démarche de cartographie DFCl est menée en lien avec la sous-commission préfectorale, qui implique déjà les forestiers, l'ONF et le CNPF.

Philippe PUYDARRIEUX répond que le travail est mené avec les préfectures et les services d'incendie et de secours des deux départements. Le fait que le Parc national de forêts se situe à cheval sur deux départements implique de mettre à disposition les données aux services de l'Etat et des SDIS des deux départements.

### Point 3 : Approbation du compte financier 2024 (point soumis au vote)

Krystel CORSAGNI présente le compte Financier 2024. Parmi les points saillants, sont à noter l'augmentation du plafond d'emploi (+10 ETP intégrés tout au long de l'année), le recrutement d'un nombre important de renforts, pris sur les ETPT rendus disponibles par le décalage du recrutement des emplois permanents, la forte augmentation de la proportion des contrats hors plafond (contrats de projet), la hausse de 33% de la masse salariale. Les recettes sont quasiment identiques à 2023 (4,9 millions d'euros). Les salaires représentent la moitié des autorisations d'engagements (AE). Les AE de fonctionnement représentent 1 081 421 euros, soit 30% du volume total d'AE, dont 636 409 euros concernant le fonctionnement de l'établissement en lui-même (électricité, loyers, véhicules, etc.). Les AE dédiés à l'intervention représentent 7% (392 169 euros), l'investissement mobilise lui 12% des AE (680 657 euros).

Concernant les crédits de paiement (CP), l'enveloppe de personnel est égale aux AE (2 978 973 euros). Les enveloppes de fonctionnement, intervention et investissement représentent respectivement 852 633, 314 209 et 363 176 euros.

Krystel CORSAGNI poursuit, au niveau de l'exécution. L'établissement est proche de 100% d'exécution concernant les AE, contre 75% en moyenne pour les CP, avec notamment 49% pour les investissements. Le décalage provient du fait que le travail de préparation du budget rectificatif n° 2 est effectué en été, six mois avant la fin de l'année, induisant un décalage entre le prévisionnel des dépenses et leur exécution. Plusieurs actions ont ainsi été engagées en 2024, mais seront payées en 2025 (achats de véhicules, chantiers relatifs à la boucle équestre), entraînant un décalage au niveau de l'exécution budgétaire.

La trésorerie s'élève à 2 314 172 euros au 31 décembre 2024. Elle a permis d'éponger la différence entre les recettes et les dépenses. La trésorerie disponible, non affectée, qui n'est pas attribuée à des restes à payer, ni à des avances faites dans le cadre de projets financés sur fonds extérieurs qui devront être engagées sur ces projets, est de 307 000 euros.

Krystel CORSAGNI termine sur la situation patrimoniale. Pour la première fois depuis la création du Parc national, celui-ci se trouve en insuffisance d'autofinancement. Le besoin en fonds de roulement reste négatif. Cela est positif pour l'établissement.

Sylvain GOURDIN, fondé de pouvoirs à l'agence comptable prend la parole pour présenter la situation comptable. Il aborde la question des écarts entre le solde budgétaire et le résultat comptable. Les immobilisations et amortissements constituent la première source générant l'écart de 579 000 euros constaté, expliquant 100 000 euros au bénéfice du solde budgétaire. La deuxième composante de cet écart trouve sa source dans le principe de prudence, au niveau des passifs sociaux (CET, ARE, risque sur le recouvrement), n'ayant pas d'impact budgétaire mais pesant à hauteur de 63 000 euros en comptabilité générale, pris en compte dans le résultat comptable. La dernière composante la plus significative est le décalage de faits générateurs entre l'encaissement ou le décaissement, et la comptabilisation des créances et des dettes. Cela induit 422 000 euros au bénéfice du solde budgétaire, du fait notamment des conventions pluriannuelles.

Sylvain GOURDIN poursuit sur l'évolution entre le résultat 2023 et le résultat 2024. Un déficit de 243 000 euros a été constaté en 2023, contre 732 000 euros en 2024. Cela est dû notamment à l'augmentation des charges de personnels, à l'augmentation des charges externes (prestations de communication, entretien sur les véhicules, taxes sur les salaires, etc.). Les interventions versées par le Parc national vont impacter positivement le résultat, celles-ci ayant globalement diminué. Enfin, les subventions sont globalement en hausse, ainsi que les autres revenus, liés à la Marque *Esprit Parc national*

par exemple, conduisant à une hausse des revenus du Parc national de 836 000 euros.

En ce qui concerne la capacité d'autofinancement, qui consiste en la somme des produits moins les charges décaissables, cette capacité d'autofinancement est négative en 2024, marquant une insuffisance d'autofinancement à hauteur de 313 000 euros. Quant à la trésorerie à la clôture d'exercice, le fond de roulement apparaît satisfaisant, la trésorerie permet un fonctionnement courant pendant 152 jours. Sous réserve de la prise en compte des financements reçus en avance de phase.

M. Rémi COUVERT, contrôleur budgétaire régional prend la parole pour évoquer la sincérité du budget du Parc national. Si le taux d'exécution des actes d'engagement est satisfaisant, il est insuffisant en ce qui concerne les crédits de paiement, ne s'élevant qu'à 84,1%. Il est très satisfaisant en matière de recettes (95,5%). L'avis du CBR est positif sur la soutenabilité annuelle, même si le déficit comptable s'établit à 732 000 euros. Le fonds de roulement et la trésorerie sont à un niveau satisfaisant, permettant 5 à 6 mois de fonctionnement. L'avis est également favorable concernant la soutenabilité infra annuelle, ainsi que positif pour la soutenabilité pluriannuelle.

La délibération 2025-02 est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

**Vote de la délibération 2025-02**

Contre : 0

## Point 4 : Approbation du rapport annuel 2024 (point soumis au vote)

Philippe PUYDARRIEUX présente le rapport annuel (RA) 2024, qui se veut différent des rapports précédents. Il présente des portraits d'agents du Parc national, mais également des structures partenaires. Le RA 2025 s'articule autour des axes stratégiques du contrat d'objectifs et de performance (COP) signé avec l'Etat en juillet 2024 pour 5 ans.

Un axe porte sur la connaissance des patrimoines et leur valorisation. Il intègre les chantiers suivants, abordés dans le rapport annuel :

- Création du Centre d'Etudes et de Ressources sur la Forêt, avec la constitution d'une équipe à Châteauvillain
- Conservation des espèces à enjeux
- Un observatoire de l'eau
- Mise en place d'un diagnostic des marais tuffeux et de leur état de conservation
- Etudes scientifiques sur les habitats naturels remarquables

Le deuxième axe du RA porte sur la protection des patrimoines, incluant les chantiers suivants :

- Elaboration d'un guide pour préserver et restaurer le patrimoine bâti
- Elaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique pour les forêts du Parc national, qui suit la méthode Natur'Adapt, impliquant divers partenaires
- Mieux gérer les routes pour une meilleure protection des patrimoines naturels et culturels
- Animation des sites Natura 2000
- Missions régaliennes de police administrative du Parc national de forêts, impliquant la gestion des demandes d'avis et d'autorisations

Le troisième axe porte sur l'accompagnement des acteurs du territoire dans une logique de développement durable, il inclut :

- L'appel à projets annuel du Parc national
- Le déploiement de la marque Esprit parc national – forêts, comptant une cinquantaine de bénéficiaires
- La promotion de la destination Parc national de forêts
- Des actions en faveur de l'agriculture durable
- La mise en place d'une typologie des prairies du Parc national de forêts, dans une perspective d'étude et de valorisation
- La préparation du territoire au retour naturel des grands prédateurs
- La constitution d'un catalogue de mobilier des bourgs du « Parc national de forêts »
- Le développement d'une filière Truffe
  - Un chantier mobilisant l'intelligence collective à l'échelle du territoire, le projet Co-Innov : accompagner l'innovation dans la filière bois pour son adaptation au changement climatique

Un autre axe porte sur la communication autour des patrimoines et l'accueil de tous les publics :

- L'expérience vécue au cœur de la démarche de marketing territorial du Parc national de forêts
- Des aires terrestres éducatives (ATE) au service d'une pédagogie de la nature
- De nouveaux outils d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)
- Deuxième année pour les Atlas de Biodiversité Communale (ABC)
- Un programme d'animation toujours aussi riche, incluant la célébration des 5 ans du Parc national de forêts
- Une itinérance en construction
- Le soutien aux initiatives culturelles
  - L'achèvement des travaux d'aménagement des portes de Cœur

Enfin, concernant la gestion de l'établissement public, sont à relever :

- L'adoption du 1<sup>er</sup> COP du Parc national
- La préparation de l'évaluation intermédiaire
- La contribution du Parc national de forêts à la vie du collectif des parcs nationaux français
- La présence du Parc national de forêts à l'international, via des échanges importants avec des partenaires chinois et belges

Philippe PUYDARRIEUX conclut en précisant que le RA 2024 aborde également le budget, les ressources humaines, l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, les missions mutualisées avec l'Office français de la biodiversité (OFB) et avec l'Office national des forêts (ONF).

Yvette ROSSIGNEUX, maire de Giey-sur-Aujon, regrette que le rapport d'activité soit arrivé tardivement. Elle souhaite en outre savoir où en sont les Boucles du Cœur, car cela fait 6 mois que la convention entre le Parc national et sa commune encadrant le projet a été signée.

Philippe PUYDARRIEUX précise sur ce point que deux chantiers sont en cours, portant sur des boucles équestres et pédestres. Concernant ce dernier (GR de Pays), le chantier est en voie de réalisation. Il est nécessaire que l'ensemble des conventions de passage soient signées avant de commencer le balisage. Tout le balisage est prêt, les balises ont été achetées, le topo-guide est en voie de construction, il sera publié en février 2026. Des sites feront l'objet d'aménagements d'interprétation, permettant de valoriser des aspects du patrimoine, des villages, etc. Cette boucle a vocation à rejoindre les GR existants sur le territoire. Le projet avance de manière satisfaisante.

Concernant les boucles équestres, Philippe PUYDARRIEUX précise que les liens avec les fédérations de randonnée équestre sont établis, les balisages sont achetés. Le conventionnement est en cours. Le travail est effectué par tronçon, et porte en premier lieu sur la partie haut-marnaise du tracé, couvrant l'actuelle route d'Artagnan (route européenne de tourisme équestre). Cette boucle parcourt une distance de plus de 200km, la finalisation est prévue courant 2026.

Denise JACQUINOT, maire des Goules, précise qu'elle a découvert la richesse des actions décrites dans le RA. Comment le Parc national compte-t-il diffuser les résultats, qui se montrent confidentiels au niveau du Parc national, alors qu'il s'agirait de diffuser ces informations à l'ensemble du territoire. Elle ajoute que des agents du Parc national ont été reçus dans le cadre d'un questionnaire portant sur la perception du Parc national sur le territoire. Elle souhaiterait savoir si un rendu sur les résultats de l'enquête sera effectué.

Margaux JACOB, cheffe de projet Charte et évaluation, précise que les résultats seront communiqués dans le cadre de l'évaluation intermédiaire de la Charte. La manière de diffuser les résultats va faire l'objet d'échange avec le comité de suivi de l'évaluation (COSUIEV), et le Conseil d'administration.

Philippe PUYDARRIEUX précise que des échanges conséquents ont été menés avec le monde agricole.

La délibération n° 2025-03 est adoptée à l'unanimité.

#### **Vote de la délibération 2025-03**

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **Point 5 : Rapport social unique 2024 (point soumis au vote)**

Philippe PUYDARRIEUX présente le projet de rapport social unique (RSU), présentant des éléments chiffrés sur la gestion des ressources humaines de l'établissement public. Parmi les aspects à souligner figurent la croissance des effectifs au cours de l'année 2024, marquée par l'arrivée de 10 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires. Différents graphiques sont présentés, illustrant les effectifs en ETP, et la consommation des équivalent temps plein travaillés (ETPT) au cours de l'année, ainsi que la répartition des agents entre les différentes catégories d'emploi. La pyramide des âges de l'établissement illustre quant à elle la jeunesse des effectifs de l'établissement public. Le nombre moyen de jours d'arrêts maladie par an et par agent, également présenté dans le rapport, apparaît très inférieur aux moyennes rencontrées dans les fonctions publiques à l'échelle nationale (2,6 jours par agent et par an). Cela est permis notamment par la jeunesse de l'effectif, également par le fait que certains agents exercent des métiers « passions », ce qui impose en conséquence une vigilance accrue quant à la prévention des risques psycho-sociaux, inhérents notamment à la charge de travail.

La délibération 2025-04 est adoptée à l'unanimité.

#### **Vote de la délibération 2025-04**

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **Point 6 : Adoption du règlement intérieur du CESC (point soumis au vote)**

Jonathan LENGLET, chef du service Économie et transition écologique (ETE), présente les évolutions apportées au règlement intérieur du Conseil Economique, Social et Culturel (CESC). Les modifications ont été entreprises à la demande de son bureau, afin d'améliorer les procédures, ou de mettre à jour certains points devenus anachroniques, ayant par exemple trait à la situation particulière liée au COVID. Les modifications portent en outre sur les procédures de remplacement de membres démissionnaires. La version amendée du règlement intérieur a été modifiée et validée lors de la plénière du CESC du 26 février 2025.

Yvette ROSSIGNEUX souhaite connaître le bilan des actions du CESC depuis sa création.

Jonathan LENGLET précise que le rapportage des actions menées par le CESC au CA va être mené dès cette année.

Philippe PUYDARRIEUX précise que l'activité du CESC, comme celle du Conseil scientifique (CS), font l'objet d'une obligation de rapportage au CA, inscrite dans le code de l'environnement, et font l'objet de paragraphes dans le rapport annuel. En l'occurrence, le RA 2024 mentionne ces éléments, pages 18 et 19.  
La délibération 2025-05 est adoptée à l'unanimité.

#### **Vote de la délibération 2025-05**

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*La délibération est adoptée.*

### **Point 7 : Constitution du comité de développement et de promotion du tourisme du Parc national de forêts (point soumis au vote)**

Philippe PUYDARRIEUX présente la constitution du comité de développement et de promotion du tourisme du Parc national de forêts. Le développement du tourisme est prévu par la Charte (Objectif 10 et Orientation 14). L'objectif est de constituer des synergies avec les acteurs du tourisme, de travailler ensemble sur les actions à mettre en œuvre. Les acteurs pouvant être impliqués ont été identifiés (agences d'attractivités, EPCI, Comités et fédérations sportifs, acteurs socio-économiques, etc.). La Charte prévoit la constitution de ce comité. Philippe PUYDARRIEUX précise que celui-ci se veut une instance de dialogue, qui permettra de rassembler de manière formelle l'ensemble des acteurs pertinents. L'objectif est de créer des synergies, en termes de partage de moyens, partage d'informations, de communication, de formation, etc. Ce comité permettra notamment de mieux coordonner les actions des différents partenaires.

Yvette ROSSIGNEUX partage son ressenti sur le manque actuel de cohésion entre les agences d'attractivité et le Parc national.

Jean-Claude VOLOT précise que le lien existe, mais que le comité de développement et de promotion du tourisme présenté le renforcera.

Philippe PUYDARRIEUX précise que les liens entre les acteurs, notamment entre les agences d'attractivité et le Parc national sont bien présents, mais sont aujourd'hui principalement situés au niveau technique. Le Comité renforcera le lien au niveau de la gouvernance.

La délibération 2025-06 est adoptée à l'unanimité.

#### **Vote de la délibération 2025-06**

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **Point 8 : Campagne d'adhésion des communes au fil de l'eau (point d'information du CA)**

Le Président rappelle que les communes composant l'aire optimale d'adhésion peuvent demander leur adhésion au fil de l'eau. Conformément au code de l'environnement, le CA est compétent pour délibérer sur les demandes d'adhésion. Philippe PUYDARRIEUX précise qu'à ce jour, 110 communes sur 127 ont adhéré à la Charte. Il rappelle les dispositions du code de l'environnement en matière d'adhésion à la Charte, permettant l'adhésion au fil de l'eau, à une échéance triennale à compter de l'approbation de la Charte. L'objectif est donc de permettre aux communes non adhérentes de délibérer sur ce point, et de transmettre leur délibération au Conseil d'administration, sans avoir à passer par la mise en place de campagnes ponctuelles.

### **Point 9 : Approbation de la convention de projet entre l'établissement public foncier Grand Est et l'établissement public du Parc national de forêts relative à l'aménagement de la maison du Parc national de forêts d'Auberive sur le site de la Forge de l'Abbaye. (Point soumis au vote)**

Jean-Claude VOLOT présente le projet. Il rappelle le contexte historique, notamment le souhait initial du président du département de la Haute-Marne de disposer d'une Maison du Parc national à chaque entée du Parc national de forêts, à Arc-en-Barrois, Châteauvillain et Auberive, puis l'acquisition par la communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugéonnais (CCAVM) du site de la forge de l'Abbaye, sur lequel porte le projet. Celui-ci peut bénéficier du soutien de l'Établissement Public Foncier (EPF) du Grand Est pour la rénovation du bâtiment. L'EPF finance à hauteur

de 60% les études et la maîtrise d'œuvre. Le Parc national prendra en charge l'aménagement intérieur du bâtiment et les aménagements paysagers du site. L'EPF achètera le terrain à la CCAVM puis, en collaboration avec le Parc national, sera associé à la rénovation du bâtiment. Le projet inclut une maison des oiseaux, et abritera des espaces d'exposition, de bureau, de réunion.

Jonathan LENGLET précise que le projet vise à compléter le réseau des maisons du Parc national. Il porte sur la remise en état d'anciens bâtiments industriels et logements ouvriers. Trois bureaux accueillant quatre agents sont projetés, ainsi qu'un espace d'accueil, un espace de boutique et un espace d'exposition permanente. La convention avec l'EPF comprend deux phases, une première phase d'études et diagnostics, largement cofinancée par l'EPF. La deuxième phase, les travaux intérieurs et l'aménagement du local, devront être financés par le Parc national, les financements restent à trouver. Le projet de rénovation s'étendra sur au moins trois ans, sous réserve de l'obtention des financements sollicités par le Parc national. L'EPF a approuvé la convention début mars à l'occasion du conseil d'administration de l'établissement.

Éric TRIBOULET rappelle qu'il y a plusieurs hectares de terrain autour du bâtiment, abritant pâtures et rivière, et souhaite savoir si le projet concerne également ces terrains alentours.

Jean-Claude VOLOT précise la manière dont le site sera occupé, et les aménagements projetés, tels que la mise en place de nichoirs, de circuits de promenades, ainsi que des lieux d'observation.

Jérôme MARIOTTE évoque les projets qui avaient été présentés précédemment pour ce site, davantage orientés vers les arbres, et demande si ces idées ont été abandonnées.

Jean-Claude VOLOT regrette que ce projet initial ne soit plus d'actualité, suite à l'effondrement d'une partie du bâtiment, imposant de se recentrer sur le projet présenté, relatif aux oiseaux.

Roger GONY demande si les chauves-souris ont été considérées dans le projet.

Jean-Claude VOLOT précise qu'une étude vient d'être menée sur les chauves-souris à l'échelle du site. Le projet permettra d'augmenter le nombre de zones leur étant favorables.

La délibération 2025-07 est adoptée à l'unanimité.

#### **Vote de la délibération 2025-07**

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **Point 10 : Approbation de la modification des statuts de l'EPCE Conservatoire Botanique National de Bourgogne Franche Comté (point soumis au vote)**

Philippe PUYDARRIEUX évoque la constitution de l'EPCE Conservatoire Botanique National de Bourgogne Franche Comté (CBN-BFC). Malgré une précédente délibération du CA sur le sujet et suite au désistement de l'un des membres mentionnés dans les statuts, il est demandé à l'ensemble des membres restant de délibérer de nouveau sur les statuts mis à jour, tenant compte de ce désistement.

La délibération 2025-08 est adoptée à l'unanimité.

#### **Vote de la délibération 2025-08**

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **Point 11 : Approbation du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Marne amont et de ses affluents (point soumis au vote)**

Philippe PUYDARRIEUX évoque l'approbation par le CA du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Marne amont et de ses affluents, porté par l'établissement public de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs. Le territoire est concerné du fait de la présence de la Suize, affluent de la Marne, sur laquelle le Parc national souhaite porter trois projets :

- Étude de l'évolution du paysage et prévention des inondations par ruissellement
  - Calendrier prévisionnel : 2026
  - Coût estimé total : 80 000 €
- Mise en place de l'Observatoire de l'eau
  - Calendrier prévisionnel : 2026 – 2031
  - Coût estimé total : 210 000 €

- Étude de faisabilité d'un projet de territoire, inspiré du modèle fourni par le projet Eau et Agriculture Durable du Chatillonnais (EADC), porté par la Chambre d'agriculture de la Côte-d'Or
  - Calendrier prévisionnel : 2026 – 2027
  - Coût estimé total : 80 000 €

M. le Préfet de Côte-d'Or demande si l'EPTB Seine Grands Lacs apportera des financements.

Philippe PUYDARRIEUX précise que les projets ne peuvent être financés qu'à hauteur de 80%, imposant un apport du Parc national à hauteur de 20%.

Éric TRIBOULET demande s'il est envisagé des actions identiques pour la Seine et ses affluents.

Philippe PUYDARRIEUX répond qu'à ce stade, le Parc national n'a pas été sollicité sur ces rivières.

Philippe VINCENT précise que des possibilités de financements existent, l'EPTB vient en complément de financements existants par l'Agence de l'eau notamment. L'EPTB intervient sur des compléments de financement pour les Parcs nationaux spécifiquement.

La délibération 2025-09 est adoptée à l'unanimité.

#### **Vote de la délibération 2025-09**

Contre : 0

Abstention : 0

### **Point 12 : Approbation de la Stratégie de marque *Esprit parc national – forêts* [après avis CESC] (point soumis au vote)**

Jonathan LENGLET rappelle que la marque *Esprit Parc national - forêts* est une déclinaison territoriale de la marque nationale de l'OFB *Esprit Parc national*. À ce jour, la marque rassemble une cinquantaine de bénéficiaires. Six nouveaux bénéficiaires la rejoignent en ce début d'année 2025. Une stratégie nationale, développée par l'OFB, existe. Il est demandé à chaque parc national de travailler à une déclinaison locale de la stratégie, en lien avec la réalité du territoire. La stratégie élaborée par le Parc national de forêts poursuit notamment l'objectif que la marque constitue une source de valeur ajoutée pour les bénéficiaires. Elle s'articule à cette fin autour de quatre objectifs principaux :

- Renforcer la valeur ajoutée pour les bénéficiaires, en les appuyant notamment au niveau de la promotion et de la distribution de leurs produits ou services, à l'échelle du territoire comme au-delà, afin d'offrir davantage de débouchés ;
- Développer la notoriété et l'image de la marque sur le territoire et au-delà ;
- Maintenir un haut niveau d'implication des bénéficiaires dans le collectif ;
- Conforter la marque dans son rôle de levier de développement territorial.

La stratégie a été validée par le CESC suite à la réunion plénière du 26 février 2025.

Le président rappelle que la marque *Esprit parc national* fête ses 10 ans cette année.

Jean-Claude VOLOT signale que l'objectif réel se situe au niveau du marketing, par famille de produits, la question centrale étant la plus-value en termes de prix de vente des produits marqués *Esprit Parc national*, qu'il conviendrait de pouvoir mesurer.

La délibération 2025-10 est adoptée à l'unanimité.

#### **Vote de la délibération 2025-10**

Contre : 0

Abstention : 0

### **Point 13 : Réseau de survol à très basse altitude (RTBA) et traversée du Parc national de forêts – Echange avec le Commandement territorial de l'armée de l'air et de l'espace (CTAAE) (pour information et discussion)**

Philippe PUYDARRIEUX présente le réseau national des survols à très basse altitude, lequel traverse le Parc national au sud du territoire. Ce tronçon a été élargi en 2023. Des échanges ont eu lieu avec l'état-major de l'armée de l'air et de l'espace sur le sujet, qui a proposé d'intervenir lors du présent CA.

Jean-Claude VOLOT rappelle que le sujet est certes celui de la biodiversité, mais également celui de la tranquillité des habitants. Le ministère de la défense devrait prendre en compte cela.

Le représentant du ministère de la défense intervient pour excuser le Commandement territorial de l'air et de l'espace (CTAE), qui ne peut être présent aujourd'hui.

Philippe PUYDARRIEUX annonce que des échanges pourront avoir lieu prochainement avec le CTAE. Le sujet sera évoqué de nouveau au prochain CA, en juillet.

### **Point 14 : Approbation de la liste des animaux, des végétaux ou des champignons, à usage d'auxiliaires de culture ou utilisés pour le biocontrôle (point soumis au vote)**

Jonathan LENGLET rappelle que le livre 3 de la Charte prévoit que le CA délibère sur ce point, en lien avec les autorisations en milieu agricole dans le Cœur du Parc national. Le CS a émis un avis en date du 28 janvier 2025. Il recommande tout d'abord d'utiliser la terminologie « biocontrôle » plutôt que « lutte biologique ». Ensuite, il recommande de suivre la réglementation nationale (liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle comprenant des micro-organismes prévue par les articles L.253-5 et L.253-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime ; liste des macro-organismes non-indigènes utiles aux végétaux autorisés au titre de l'arrêté du 26 février 2015). Le CS souligne enfin qu'il apparaît peu pertinent et surtout peu réalisable de restreindre ces listes, faute d'argumentation suffisamment étayée scientifiquement sur la nocivité potentielle de certains de ces organismes.

La délibération 2025-11 est adoptée à l'unanimité.

#### **Vote de la délibération 2025-11**

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **Point 15 : Approbation de la liste des espèces autorisées pour les travaux de sur-semis dans les prairies patrimoniales en Cœur de Parc national (point soumis au vote)**

Jonathan LENGLET présente le sujet. Un certain nombre de prairies ont été identifiées comme patrimoniales à l'échelle du Parc national. La Charte impose leur conservation, et prévoit que le CA délibère sur la liste d'espèces pouvant être utilisées pour les travaux de sur-semis, pour réparer ou enrichir ces prairies. Le CS a été saisi, son avis n° 2025-014 du 18 février 2025 s'articule autour des points suivants :

- Limiter le sur-semis, dans les prairies patrimoniales, aux actions de restauration des prairies après dégradations constatées liés aux animaux domestiques, sauvages ou à des conditions climatiques exceptionnelles.
- Sur-semis réservé aux surfaces de plus de 200 m<sup>2</sup>
- Mélange semé comprend à minima 10 espèces avec :
  - 3 espèces de poacées
  - 2 espèces de fabacées
  - 2 espèces d'astéracées
  - 3 espèces d'autres familles.
- Les proportions du mélange, en nombre de graines, seront de 70 % de poacées, 20 % de fabacées et de 10 % pour les astéracées et autres familles.

L'objectif est de ne pas dénaturer la prairie initiale, simplement de réparer les dommages occasionnés. Quatre listes d'espèces sont proposées pour adoption.

Philippe FREQUELIN demande si la profession agricole a été questionnée. Il ajoute que les présidents de chambre agricole nommés au CA ne sont plus en fonction, privant le monde agricole de représentants. Il rapporte les explications qui lui ont été fournies par le Parc national sur cette question : les ex-présidents des chambres d'agriculture ont été nommés au CA en tant que personnalités à compétences locales, non au titre de leurs fonctions de président. Ainsi sont-ils toujours fondés à assister au CA.

Jonathan LENGLET précise que l'objet de cette délibération porte sur les prairies patrimoniales situées en Cœur, et ne concernent ainsi que très peu de SAU à l'échelle du territoire. Les agriculteurs n'ont pas été consultés directement. Néanmoins, cette liste s'appuie sur les listes d'espèces autorisées dans le cadre des MAEC, établies en concertation avec les agriculteurs.

M. le Préfet de la Côte-d'Or précise qu'il conviendrait d'associer et de consulter les acteurs. Que le monde agricole n'ait pas été consulté, malgré la faiblesse des surfaces agricoles concernées, est dommage. Une consultation du monde agricole aurait été appropriée, bien qu'en définitive, l'avis du CS soit déterminant.

Philippe PUYDARRIEUX précise que le Parc national est attaché à prendre l'avis des acteurs socio-économiques lorsqu'ils sont concernés, comme cela a été le cas par exemple lors du CA du 7 novembre 2024, concernant les espèces pouvant être utilisées dans les production truffières.

Le président suggère de mener une rapide consultation pour identifier les agriculteurs qui pourraient être concernés.

Olivier TOSTAIN précise qu'il faudrait pouvoir garantir l'origine des semences, pour garantir leur origine locale. Il propose que puisse être organisée la constitution d'une banque de graines issues du territoire. Certains espaces protégés disposent d'équipements permettant la récolte des graines avant la fenaison, permettant de disposer de graines locales.

Bruno FAUVEL rappelle que les espèces proposées sont issues des MAEC, et que le CS a exclu les espèces absentes de l'aire d'adhésion.

Le président propose de reporter l'adoption de cette délibération.

## Questions diverses

Joseph DE BUCY évoque la constitution d'un groupe de travail sur la chasse à courre, qui avait été évoqué lors du dernier CA.

Le président rapporte qu'aucun avancement n'est à rapporter. Le sujet est très politique, et n'a pas pu avancer.

Philippe PUYDARRIEUX rappelle que le CA a bien évoqué l'idée de la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet. Les moyens du Parc national, très largement mobilisés, notamment sur les sujets évoqués aujourd'hui, n'ont cependant pas permis de concrétiser cette idée, mais cela reste à l'ordre du jour.

Jean-Claude VOLOT revient sur le sujet des espèces autorisées pour les travaux de sur-semis. Il comprend que le monde agricole doit être consulté ; il regrette néanmoins que le monde agricole procède parfois à des actions peu en phase avec le projet du Parc national (culture pour méthaniseur par exemple).

Didier BREDIN interroge le Parc national sur une demande d'autorisation qui aurait été formulée, permettant la réalisation de travaux sur une route communale. En l'absence de travaux, la route est fermée, occasionnant des désagréments pour la population.

Philippe PUYDARRIEUX précise qu'il n'y a aucun obstacle à l'instruction d'une demande d'autorisation lorsqu'elle est recevable. Il rappelle que la sécurité des usagers est une des priorités du Parc national.

Yvette ROSSIGNEUX rappelle que les amphibiens vont bientôt frayer, entraînant une forte mortalité. Elle demande si la pose de grillages est possible.

Philippe PUYDARRIEUX précise que le Parc national est très sensible à la migration des batraciens entre la forêt et la rivière. Le Parc national n'est pas en capacité de conduire ces actions en 2025. Il est néanmoins prévu, en 2026, de réfléchir à des dispositifs ou actions à mettre en place, sur la base des exemples fournis par exemple dans certains parcs naturels régionaux.

Éric TRIBOULET évoque le travail d'inventaire des patrimoines des bords de route réalisé par le Parc national en 2024. Il demande si sur cette base certaines prescriptions existent, qui conduiraient à ne pas faucher ou retarder la fauche sur certains secteurs.

Philippe PUYDARRIEUX précise que cet inventaire porte sur le patrimoine bâti, sur les alignements d'arbres ainsi que sur l'identification de stations qui abritent des espèces protégées. Le travail est avancé mais n'est pas finalisé. Les livrables seront communiqués dès qu'ils seront prêts à l'être.

Le président lève la séance à 17h15

Fait à Châteauvillain, le 11 mars 2025,

Le président du CA  
du Parc national de forêts



Nicolas SCHMIT

Le directeur  
du Parc national de forêts



Philippe PUYDARRIEUX

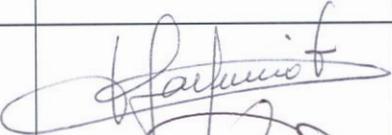


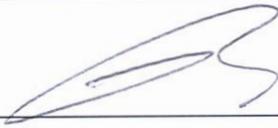
Conseil d'administration du 11 mars 2025

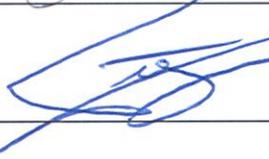
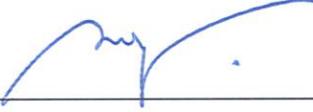
## Feuille d'émargement - Membres avec voix délibérative

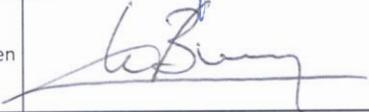
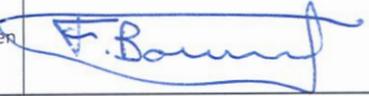
38  
7 visio  
3 pouvoirs  
28 présents

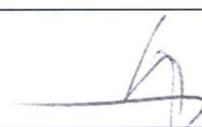
| Titre  | Titulaire  | Emargement | Représentant ou suppléant ou pouvoir   | Emargement |
|--|--|------------|--|------------|
| Président  | SCHMIT Nicolas   |            |  |            |
| 1er vice-président   | VOLOT Jean-Claude  |            |  |            |
| 2ème vice-président  | WOYNAROSKI Stéphane  |            |  |            |
| Représentant du Ministre de l'intérieur  | Paul MOURIER<br>Préfet de la Côte d'Or<br>et Préfet de la Région BFC |            | LANOYE Sébastien<br>Sous-Préfet de Montbard                                    |            |
| Représentant du Ministre de la défense   |  |            |  |            |
| Directeur d'un service déconcentré régional chargé de la protection de la nature [DREAL]   | HOETLZEL Marc<br>Directeur DREAL Grand Est                           |            | représenté par Jean-Paul TORRE<br>Membre des services<br>de la DREAL Grand-Est |            |
| Directeur d'un service déconcentré régional chargé de la forêt et de l'agriculture [DRAAF] | FOTRE-MULLER Marie-Jeanne<br>Directrice DRAAF BFC                    |            | représentée par Lionel RAYNARD<br>Membre des services<br>de la DRAAF BFC       |            |
| Directeur d'un service déconcentré régional chargé de la culture [DRAC]                    | CHRISTOPHE Delphine<br>Directrice DRAC Grand Est                     |            |  |            |

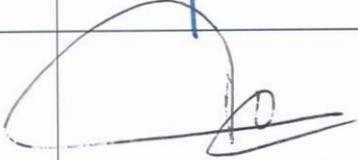
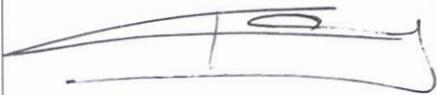
| Titre  | Titulaire   | Emargement   | Représentant ou suppléant ou pouvoir   | Emargement |
|--|---|--|--|------------|
| Directeur d'un service déconcentré régional chargé d'Éducation nationale [Rectorat]                              | Nathalie ALBERT-MORETTI<br>Rectrice de la Région académique Bourgogne – Franche-Comté |  |  |            |
| Représentant de l'administration départementale de l'État en charge des territoires pour la Côte-d'Or [DDT 21]   | Nadine MUCKENSTURM<br>Directrice par interim DDT Côte-d'Or                            |  | représentée par Florence CHOLLEY<br>Membre des services de la DDT Côte-d'Or  | visio      |
| Représentant de l'administration départementale de l'État en charge des territoires pour la Haute-Marne [DDT 52] | Xavier LOGEROT<br>DDT la Haute-Marne  |  | représenté par Matthieu GERLIER<br>Membre des services de la DDT Haute-Marne |            |
| Maire d'une commune ayant adhéré en Côte-d'Or  | André LIPPIELLO<br>Maire d'Essarois   |  | Philippe CHARDON<br>Maire de Montigny-sur-Aube                               |            |
| Maire d'une commune ayant adhéré en Côte-d'Or  | Denise JACQUINOT<br>Maire des Goulles   |    |  |            |
| Maire d'une commune ayant adhéré en Côte-d'Or  | Philippe VINCENT<br>Maire de Vanvey   |    | Christian BORNOT<br>Maire de Buncey  |            |
| Maire d'une commune ayant adhéré en Haute-Marne  | Éric TRIBOULET<br>Maire de Colmier-le-Haut  |   | Anne-Cécile DURY<br>Maire de Vals-des-Tilles                                 |            |
| Maire d'une commune ayant adhéré en Haute-Marne  | Marie-Claude LAVOCAT<br>Maire de Châteauvillain                                       |  | Josette DEMANGEOT<br>Maire de Dancevoir                                      |            |
| Maire d'une commune ayant adhéré en Haute-Marne  | Yvette ROSSIGNEUX<br>Maire de Giey-sur-Aujon  |  | Jean-Michel CAVIN<br>Maire d'Aubepierre-sur-Aube                             |            |
| Maire d'une commune n'ayant pas adhéré mais partiellement en cœur en Côte-d'Or                                   | Didier BREDIN<br>Maire de Busseaut  |  | Loup BOMMIER<br>Maire de Gurgy-le-Château                                    |            |

| Titre  | Titulaire   | Emargement   | Représentant ou suppléant ou pouvoir                                 | Emargement  |
|--|---|--|--|---|
| Maire d'une commune n'ayant pas adhéré mais partiellement en cœur en Haute-Marne | Jean-Paul ANDRIOT<br>Maire de Germaines                                 |  |  |   |
| Représentant des CC en Côte-d'Or   | Frédéric NAUDET<br>CC Pays châillonnais                                 |  | Gérard EME<br>CC Pays châillonnais                                   |   |
| Représentant des CC en Côte-d'Or   | CC Tille et Venelle   |  | Cécile PONSOT<br>CC Tille et Venelle                                 | <i>Absente excusée</i>  |
| Représentant des CC en Haute-Marne   | Philippe FREQUELIN<br>CC des Trois Forêts                               |  | Guy JACOB<br>CC des Trois Forêts                                     |   |
| Représentant des CC en Haute-Marne   | Laurent AUBERTOT<br>CC Auberive Vingeanne Montsaigeonnais               | visio  | Jacky MAUGRAS<br>CC Grand-Langres                                    |   |
| Président du Conseil régional Bourgogne – Franche-Comté                          | Marie-Guite DUFAY<br>Présidente de la région Bourgogne Franche-Comté    | <i>Absence excusée</i>   | représentée par  |   |
| Président du Conseil régional Grand Est  | Franck LEROY<br>Président de la région Grand Est                        |  | représenté par Sophie DELONG<br>Conseillère régionale                | <i>Abs. excusée</i>   |
| Président du Conseil départemental de la Côte-d'Or                               | François SAUVADET<br>Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or |  | représenté par Marc FROT,<br>Vice-président du Conseil départemental |   |
| Président du Conseil départemental de la Haute-Marne                             | Nicolas LACROIX<br>Président du Conseil Départemental de la Haute-Marne |  | représenté par Marie-Claude LAVOCAT<br>Conseillère départementale    |  |
| Représentant de l'ADCOFOR 21   | Freddy CHEVALLIER<br>Représentant de l'ADCOFOR 21                       | visio  | Anne-Catherine LOISIER<br>ADCOFOR 21                                 |   |

| Titre  | Titulaire  | Emargement   | Représentant ou suppléant ou pouvoir | Emargement |
|--|--|--|--------------------------------------|------------|
| Représentant de l'ADCOFOR 52                                     | Guy DURANTET<br>Représentant de l'ADCOFOR 52   |    | Jean-Pierre MICHEL<br>ADCOFOR 52     |            |
| Président du Conseil scientifique                                | Bruno FAUVEL<br>Président du Conseil scientifique  |    |                                      |            |
| Personnalité compétente en matière d'agriculture 21              | Vincent LAVIER   |  |                                      |            |
| Personnalité compétente en matière d'agriculture 52              | Marc POULOT  |  |                                      |            |
| Personnalité compétente en matière d'activités forestières       | Denis D'HERBOMEZ<br>Personnalité à compétence locale en matière d'activités forestières            |    |                                      |            |
| Personnalité compétente en matière d'activités commerciales      | Jérôme MARIOTTE<br>Personnalité à compétence locale en matière d'activités commerciales            |    |                                      |            |
| Personnalité compétente en matière d'activités touristiques      | Marie-Claire BONNET-VALLET<br>Personnalité à compétence locale en matière d'activités touristiques | Absente excusée  |                                      |            |
| Personnalité compétente en matière d'activités culturelles       | Francis DUPAS<br>Personnalité à compétence locale en matière d'activités culturelles               |  |                                      |            |
| Personnalité compétente en matière d'éducation à l'environnement | Thierry QUENNESSON<br>Personnalité à compétence locale en matière d'éducation à l'environnement    |  |                                      |            |
| Représentant d'APNE en Côte-d'Or                                 | Bruno SCHNEIDER<br>Représentant d'APNE en Côte-d'Or (LPO 21)                                       |  |                                      |            |

| Titre   | Titulaire  | Emargement   | Représentant ou suppléant ou pouvoir | Emargement  |
|---|--|--|--------------------------------------|---|
| Représentant d'APNE en Haute-Marne                              | Jean-Luc BOURRIQX<br>Représentant d'APNE en Haute-Marne<br>(Nature Haute-Marne)          |  | Pouvoir donné à<br>Roger GONY        |  |
| Représentant d'un conservatoire d'espaces naturels              | Roger GONY<br>Représentant d'un conservatoire d'espaces naturels (CEN Champagne-Ardenne) |    |                                      |   |
| Représentant des propriétaires fonciers dans le cœur            | Stéphanie BÖTSCHI<br>Représentante des propriétaires fonciers dans le Coeur              |  |                                      |   |
| Représentant des chasseurs en Côte-d'Or                         | Michel MONOT<br>Représentant des chasseurs en Côte d'Or                                  |  | Pouvoir donné<br>à P Lhuillier       |  |
| Représentant des chasseurs en Haute-Marne                       | Patrick LHUILLIER<br>Représentant des chasseurs en Haute-Marne                           |    |                                      |   |
| Représentant des propriétaires forestiers privés en Côte-d'Or   | Joseph de BUCY<br>Représentant des propriétaires forestiers privés en Côte-d'Or          |    |                                      |   |
| Représentant des propriétaires forestiers privés en Haute-Marne | Flavien BOURRAT<br>Représentant des propriétaires forestiers privés en Haute-Marne       |   |                                      |   |
| Un habitant du parc   | Claude VINOT<br>Habitant du Parc   |  |                                      |   |
| Membre désigné par le ministre (MTECS)                          | Myriam LEGAY<br>Membre désignée par le MTE (AgroParisTech Nancy)                         | visio  |                                      |   |
| Membre du CNPN  | Jean-Philippe SIBLET<br>Membre du CNPN   | Pouvoir donné à Olivier TOSTAIN  |                                      | visio   |

| Titre   | Titulaire   | Emargement   | Représentant ou suppléant ou pouvoir  | Emargement  |
|---|---|--|---|---|
| Membre du CNPN  | Olivier TOSTAIN<br>Membre du CNPN   | visio  |   |   |
| Représentant de l'ONF   | Sylvain DUCROUX<br>Personnalité à compétence nationale<br>ONF                             |  | Jean-François THIVILLIER<br>Personnalité à compétence nationale<br>ONF        |   |
| Représentant de l'OFB   | Véronique CARPENTIER<br>Personnalité à compétence nationale<br>OFB<br>puis Fabrice MICHEL | visio  | Marie RENNE<br>Personnalité à compétence nationale<br>OFB                     |   |
| Représentant du CNPF (centre national de la propriété forestière) | Anne DUNOYER<br>Représentante du CNPF   |  | CHEVILLARD<br>Nicole CHEVILLARD<br>CRPF Bourgogne Franche-Comté               |  |
| Représentant de l'agence de l'eau Seine-Normandie                 | Directeur<br>Agence de l'eau Seine-Normandie  |  | Anne-Louise GUILMAIN<br>Représentante de<br>l'Agence de l'eau Seine-Normandie |   |
| Représentant du Personnel   | Baptiste QUOST<br>Représentant du Personnel   |  | Pauline CORPET<br>Représentante du Personnel                                  |   |
|   |   |  |   |   |

| Fonction   | Emargement   | Représentant       | Emargement |
|--|--|--------------------|------------|
| Alexis ENGEL<br>Contrôleur budgétaire régional                         |  | Rémi COUVERT       | Visio      |
| Frédéric DEVAUX<br>Agent comptable                                     |  | Sylvain<br>GOURDIN | Visio      |
| Commissaire du gouvernement<br>Régine PAM<br>Préfète de la Haute-Marne |     |                    |            |
| Commissaire adjoint<br>Éric MAROCHINI<br>Sous-Préfet de Langres        |    |                    |            |
| Philippe PUYDARRIEUX<br>Directeur Parc national                        |    |                    |            |
| Véronique GENEVEY<br>Directrice adjointe Parc national                 |  |                    |            |
| Claire COLLIAT<br>Présidente du CESC                                   | <i>Absente excusée</i>   |                    |            |

## **Prise de parole des représentants du personnel à l'occasion du Conseil d'administration du mardi 11 mars 2025.**

Depuis plusieurs mois, dans le contexte d'élections des représentants aux chambres d'agriculture mais aussi de réelle crise économique, sociale, climatique et culturelle de l'agriculture française, l'OFB se trouve pointé du doigt pour ses missions de police de l'environnement.

**Nous, personnels du Parc national de forêts, souhaitons manifester notre soutien à ces agents publics et collègues, tout autant qu'alerter sur les risques d'une remise en cause de la préservation de l'environnement.**

Les missions de l'OFB, dont celle de police de l'environnement, sont ancrées dans nos territoires et trouvent leur place dans l'histoire des gardes-chasse et gardes-pêche qui ont été les premières sentinelles de la nature et ont longtemps incarné la loi dans nos territoires ruraux.

Rappelons quelques chiffres : Environ 2000 agents à l'OFB sont chargés de la police de l'environnement : police administrative et police judiciaire.

Sur les 21 635 contrôles administratifs réalisés en 2023 par l'OFB, seulement 2759 l'ont été dans le monde agricole. Ce qui représente moins de 1 % de fermes contrôlées en 2023 sur la totalité des exploitations que compte la France (une exploitation agricole se voit contrôlée en moyenne une fois tous les 120 ans).

Par ailleurs, si les agents de l'OFB et de certains parcs nationaux sont armés c'est qu'ils sont amenés dans leurs missions à effectuer des contrôles et à intervenir sur des personnes elles-mêmes armées, notamment en assurant la police de la chasse.

Dans la très grande majorité des cas, les contrôles se passent bien. L'OFB n'a répertorié, « pour l'ensemble des usagers contrôlés : agriculteurs, mais aussi chasseurs, conducteurs de véhicules motorisés, etc, que 180 situations relationnelles conflictuelles, pour un total d'environ 400 000 contrôles ».

Pour ne parler que du monde agricole : dans la majorité des cas, agents de l'environnement et agriculteurs travaillent en étroite collaboration et dans le respect des métiers de chacun.

Alors que les scientifiques se font de plus en plus pressants pour alerter sur les conséquences de l'effondrement de la biodiversité sur nos modes de vies, les policiers de l'environnement agissent quotidiennement pour préserver les ressources naturelles, prévenir et réprimer les atteintes à l'environnement, et lutter contre cette perte de biodiversité.

L'enjeu dépasse ici la préservation de la nature et des générations futures, concernant aussi le respect de principes fondateurs de notre république tels que l'état de droit et l'égalité des citoyens devant la loi, ainsi que celui des parlementaires et agents publics qui ont œuvré pour construire les fragiles équilibres sur lesquels notre droit de l'environnement repose aujourd'hui.

Les agents de l'OFB, dotés de pouvoirs de police, sont issus du corps de l'environnement, tout comme les agents des parcs nationaux. Tous ces agents ont pour missions de faire appliquer des politiques publiques. Ces politiques publiques dont découlent certaines réglementations peuvent parfois être mal comprises par les citoyens car la nature peut être interprétée comme un espace de liberté où l'homme peut évoluer à sa guise, éloigné des contraintes qui régissent nos sociétés.

Pourtant les perturbations anthropiques sur notre environnement n'ont cessé d'augmenter et les agents de l'environnement de l'OFB et des parcs nationaux sont les garants du respect de ces règles.

Les attaques d'aujourd'hui contre l'OFB à travers sa mission de police de l'environnement sont les attaques de demain contre les parcs nationaux, et la biodiversité de notre pays s'effondrera encore plus vite qu'aujourd'hui !

Ne mettons pas de l'huile sur un feu qui n'aurait pas dû être allumé, et soutenons l'application sereine d'une police de l'environnement dans un contexte apaisé !